

MOTION
présentée au Conseil Municipal
en séance du mardi 16 décembre 2003

OBJET

PLAN D'URGENCE ECOLOGIQUE
CONTRE LES DEGRADATIONS CLIMATIQUES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le texte de la MOTION présentée par Madame Marie-Cécile SEIGLE-VATTE, Conseillère Municipale, relative au «PLAN D'URGENCE ECOLOGIQUE CONTRE LES DEGRADATIONS CLIMATIQUES» ;

Sur la proposition de rejet formulée par les Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE
(5 voix contre -dont 1 vote par procuration-)

Prononce le rejet du texte de la MOTION relative au «PLAN D'URGENCE ECOLOGIQUE CONTRE LES DEGRADATIONS CLIMATIQUES».

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 26 DEC. 2003

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

